

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 15 JUIN 2020, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h48 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est également présente Me Julie Waite, greffière.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 juin 2020 ouverte.

Note de la séance : *Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin quitte la séance à diverses reprises, il éprouve des difficultés avec sa connexion internet.*

**RÉSOLUTION
2020-06-159**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant les points 6.8 et 8.6.

En remplaçant le titre du point 6.4 par le suivant :

Renouvellement de l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée du Richelieu – Maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

En ajoutant les points suivants :

- 13.1 Reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement;
- 13.2 Bannissement de vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux lors d'activités municipales.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mai 2020
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 mai 2020
- 4. Avis de motion
 - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 465 concernant la garde de poules en milieu urbain de la Ville d'Otterburn Park

- 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 465 concernant la garde de poules en milieu urbain de la Ville d’Otterburn Park
- 4.3 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 332-22 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de remplacer certaines dispositions concernant l’usage des rues
- 4.4 Avis de motion – Règlement numéro Règlement numéro 332-22 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de remplacer certaines dispositions concernant l’usage des rues
- 4.5 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 466 visant le projet « Dans ma rue, on joue! »
- 4.6 Avis de motion – Règlement numéro Règlement numéro 466 visant le projet « Dans ma rue, on joue! »
- 4.7 Présentation et dépôt du projet de Règlement d’emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l’exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d’Otterburn Park
- 4.8 Avis de motion – Règlement d’emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l’exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d’Otterburn Park
- 4.9 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 336-19 modifiant le Règlement numéro 336-1 afin de remplacer certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit
- 4.10 Avis de motion – Règlement numéro 336-19 modifiant le Règlement numéro 336-1 afin de remplacer certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit

5. Réglementation

6. Administration générale

- 6.1 Transaction et quittance – Autorisation de signature
- 6.2 Dépôt du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats – Commission municipale du Québec
- 6.3 Demande d’autorisation et de permis de sollicitation - Global Sécurité
- 6.4 Renouvellement de l’entente remplaçant l’entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 6.5 Renouvellement de la cotisation annuelle – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
- 6.6 Demande au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation - Audit portant sur la gestion des permis et des certificats

6.7 Approbation de la convention collective de travail intervenue entre la Ville d'Otterburn Park et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses Unis de l'Alimentation et du Commerce (TUAC Local 501) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 – Autorisation de signature

6.8 Acquisition du lot 6 323 463 et disposition d'une partie de l'immeuble situé au 601, chemin Ozias-Leduc (hôtel de ville)

7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 mai au 8 juin 2020

8. Développement et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de PIIA modifiée pour la rénovation du bâtiment principal – 137, rue Ruth

8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 195, rue du Prince-Albert

8.3 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 429, rue des Groseilliers

8.4 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 424, rue des Groseilliers

8.5 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 381, chemin Ozias-Leduc

8.6 Avis de réserve pour fins de réserve foncière – Octroi de mandats

9. Travaux publics

9.1 Services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réhabilitation d'infrastructures en 2021 – Adjudication du contrat

9.2 Autorisation de demande – Entente avec le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement de l'intersection projetée entre la collectrice du secteur « Le Patriote » et le chemin des Patriotes (route 133)

9.3 Réfection du ponceau de la rue du Prince-George – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme (TP-2020-04-APP)

9.4 Réfection du ponceau de la rue du Prince-George – Provision et contingences

9.5 Surveillance des travaux – Réfection du ponceau de la rue du Prince-George – Octroi de contrat

9.6 Prolongation de l'embauche temporaire d'une stagiaire universitaire en génie et environnement aux services techniques du Service des travaux publics

9.7 Appui - Alternatives écologiques aux plastiques à usage unique

9.8 Demande d'autorisation pour bénéficier de l'aide financière – Programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »

9.9 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales

9.10 Engagement auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques – Le Patriote

9.11 Engagement auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques – Rues Sharron et des Sables

10. Famille, culture et loisir

10.1 Camp de jour 2020 – Autorisation budgétaire

11. Environnement

11.1 Inscription de la Ville à l'initiative « Ville amie des monarches » - Transfert budgétaire

11.2 Inscription de la Ville à l'initiative « Ville amie des abeilles »

11.3 Promotion des services d'eau et d'eaux usées financées, détenus et exploités par les gouvernements

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent

- Séance du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 21 mai 2020;
- Conseil d'administration - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), le 27 mai 2020;
- Visioconférence avec monsieur le député Yves-François Blanchet, concernant la tour TELUS, le 1^{er} juin 2020;
- Séance du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 4 juin 2020;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 11 juin 2020.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance

COVID-19

- Dans le contexte de la pandémie, appels téléphoniques aux résidents de l'Office municipal d'habitation du district 1, le 22 mai 2020;
- Bénévolat pour l'organisme le Grain d'Sel (récupération de bouteilles et cannettes au Marché Métro), le 23 mai 2020;
- Distribution de soixante (60) couvre visages aux personnes âgées à faible revenu à l'Office municipal Sharron ainsi qu'à la Résidence Mountainview, mai 2020.

ENVIRONNEMENT

- Webinaire offert par Nature Action concernant les programmes d'aménagement et de mise en valeur des milieux naturels. Programme de la trame verte et bleu et programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, le 27 mai 2020;

- Journée de dons et échanges de plantes (remerciements à Mme Louise Casavant pour son implication), le 30 mai 2020;
- Comité consultatif en environnement, le 10 juin 2020;
- Distribution de trente (30) sachets de semences d'asclépiade à des citoyens afin de mettre en place des jardins papillons sur leurs propriétés. Remise de plus de 3 000 graines d'asclépiade aux travaux publics pour plantation sur les lieux publics. Remerciement à monsieur Jean-Marie Desroches, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Charles de m'avoir remis ses semences dans l'optique des «Villes amies des Monarques».

SÉCURITÉ MUNICIPALE

- Distribution de lettres explicatives aux résidents de la rue Florence dans le cadre du projet Dans ma rue, on joue!, en compagnie de monsieur Janin Bélanger, résident de la rue Florence, le 30 mai 2020.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

RÉSOLUTION 2020-06-160

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 MAI 2020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mai 2020, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 MAI 2020

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 mai 2020.

AVIS DE MOTION

RÉSOLUTION 2020-06-161

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 465 CONCERNANT LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 465 concernant la garde de poules en milieu urbain de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de régir la garde de poules en milieu urbain.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 465 CONCERNANT LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 465 concernant la garde de poules en milieu urbain de la Ville d'Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-06-162

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'USAGE DES RUES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 332-22 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de remplacer certaines dispositions concernant l'usage des rues.

L'objet de ce Règlement est de modifier certaines dispositions concernant l'usage des rues de la Ville.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO RÈGLEMENT NUMÉRO 332-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'USAGE DES RUES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 332-22 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de remplacer certaines dispositions concernant l'usage des rues.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-06-163

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 466 VISANT LE PROJET « DANS MA RUE, ON JOUE! »

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 466 visant le projet « Dans ma rue, on joue! ».

L'objet de ce Règlement est d'établir et d'encadrer le projet « Dans ma rue, on joue! » qui consiste à autoriser les jeux libres dans certaines rues de la Ville d'Otterburn Park.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO RÈGLEMENT NUMÉRO 466 VISANT LE PROJET « DANS MA RUE, ON JOUE! »

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 466 visant le projet « Dans ma rue, on joue! ».

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 juin 2020.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jacques Portelance divulgue, séance tenante, son intérêt à l'effet qu'il réside sur l'une des rues visées par le Règlement d'emprunt E-454.

RÉSOLUTION 2020-06-164

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-454 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 495 835 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PLUSIEURS RUES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente et dépose le projet de Règlement d'emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est d'autoriser le conseil à exécuter ou à faire exécuter divers travaux de pavages majeurs sur plusieurs rues de la Ville, conformément au plan réalisé par le directeur du Service des travaux publics, et pour réaliser ces travaux, le conseil dépensera une somme n'excédant pas 1 495 835 \$ et acquittera ces dépenses décrétées sur une période de vingt (20) ans, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO E-454 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 495 835 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR L’EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PLUSIEURS RUES DE LA VILLE D’OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement d’emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l’exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d’Otterburn Park.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-06-165

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 AFIN DE REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES NUISANCES CAUSÉES PAR LE BRUIT

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente et dépose le projet de Règlement numéro 336-19 modifiant le Règlement numéro 336-1 afin de remplacer certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit.

L’objet de ce Règlement est d’encadrer l’usage des tondeuses à gazon, des cisailles à haies électriques, des scies à chaîne, des souffleuses à neige et des souffleuses à feuilles.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 336-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 AFIN DE REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES NUISANCES CAUSÉES PAR LE BRUIT

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 336-19 modifiant le Règlement numéro 336-1 afin de remplacer certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 juin 2020.

RÈGLEMENTATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2020-06-166

TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu’après des négociations entre la Ville et les propriétaires de l’immeuble situé au 1297, chemin des Patriotes, les parties consentent à régler hors Cour un différend portant plus particulièrement sur un pourvoi en contrôle judiciaire de type mandamus (dossier 750-17-003668-195);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service d’urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 19 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance ou tout autre document permettant de régler ce dossier.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA GESTION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Conformément à la Loi sur la Commission municipale, le rapport d'audit portant sur la gestion des permis et certificats reçu le 20 mai 2020 doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception.

Ledit rapport est déposé à la présente séance du conseil municipal.

RÉSOLUTION 2020-06-167

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE PERMIS DE SOLLICITATION - GLOBAL SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de l'entreprise Global Sécurité afin d'obtenir l'autorisation et un permis de sollicitation pour pouvoir distribuer sur l'ensemble du territoire de la Ville des accroche-portes annonçant leurs promotions et coordonnées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville refuse la demande d'autorisation ainsi que l'émission du permis de sollicitation.

RÉSOLUTION 2020-06-168

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE VALLÉE DU RICHELIEU – MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le 21 octobre 2015, par décret, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent (ci-après « Entente »);

CONSIDÉRANT que cette Entente entre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et les Villes membres de cette régie arrive à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park veut renouveler l'Entente et ses conditions contractuelles, intervenue en 2004 et prolongée par décret en 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

DE MAINTENIR la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENOUVELLER l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée de 10 ans, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2030;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, le cas échéant, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et les Villes membres;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à toutes les Villes membres de la Régie.

RÉSOLUTION 2020-06-169

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE – COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

CONSIDÉRANT que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu a adressé une invitation à la Ville pour le renouvellement de sa cotisation annuelle;

CONSIDÉRANT que la mission de ce comité est de promouvoir la vision de Bassin Versant et de mettre en valeur la Vallée-du-Richelieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville renouvelle sa cotisation annuelle, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, au montant de 150 \$.

**RÉSOLUTION
2020-06-170**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - AUDIT
PORTANT SUR LA GESTION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme doit élaborer un plan d'action afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport portant sur la gestion des permis et certificats de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action est la pierre d'assise pour la prise en charge des recommandations formulées, par la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec, dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats dont le rapport a été publié en mai 2020, et que, sur une base volontaire et à la demande de la Ville d'Otterburn Park, le responsable désigné du plan d'action peut-être accompagné par la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de recommandation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juin 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la direction régionale de la Montérégie accompagne le responsable désigné du plan d'action pour l'élaboration et la réalisation de celui-ci.

**RÉSOLUTION
2020-06-171**

**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL INTERVENUE ENTRE LA
VILLE D'OTTERBURN PARK ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES
UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (TUAC LOCAL 501) POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2022 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville et du Syndicat (cols bleus) se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de négocier une nouvelle convention collective de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat se sont entendus sur les termes d'une convention collective;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal approuve le texte de la convention collective intervenue entre la Ville d'Otterburn Park et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses Unis de l'Alimentation et du Commerce (TUAC Local 501), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, et en autorise la signature par le maire, le directeur général et la greffière.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2020-06-172**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 MAI AU 8 JUIN 2020

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 12 mai au 8 juin 2020 tels que ci-après :

Déboursés déjà versés :

Chèques n ^{os} 19138 à 19153	41 593,56 \$
Liste des prélèvements n ^{os} 5285 à 5320	33 898,47 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501749 à 501754	69 510,63 \$
Paies	87 402,84 \$

Déboursés à venir :

Chèques n ^{os} 19154 à 19175	111 293,20 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501754 à 501792	1 886 527,73 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **2 230 226,43 \$**

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**RÉSOLUTION
2020-06-173**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 137,
RUE RUTH**

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser le deuxième palier à la galerie avant considérant que le sol est situé à moins de 0,60 mètre et que le besoin des propriétaires exige plus d'espace et donc, de ne pas ajouter de garde-corps du côté près du sol;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un escalier vers la rue n'est pas envisagé étant donné l'emplacement de l'épinette qui a une valeur sentimentale pour les propriétaires;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent éviter le piétinement et la compaction du sol à cet endroit afin de conserver l'arbre le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT que les explications ont permis de mieux saisir le contexte de ce dossier et que les modifications apportées au projet de rénovation du bâtiment principal sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00018-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2020-06-174**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 195, RUE DU
PRINCE-ALBERT**

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser des travaux de remplacement du revêtement extérieur sur toutes les élévations et les portes et fenêtres du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que le matériel proposé est le déclin de bois aggloméré de couleur Acadia vert pâle;

CONSIDÉRANT que le grillage en forme de fleur sera retiré, mais cette fenêtre serait conservée telle quelle;

CONSIDÉRANT que les portes et fenêtres seront blanches avec un cadrage de bois blanc;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'obtenir un effet homogène et donc de remplacer l'ensemble des fenêtres;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00019-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement au remplacement de l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée.

**RÉSOLUTION
2020-06-175**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 429, RUE
DES GROSEILLIERS**

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan de construction préparé par la firme Architecture St-Martin en date du 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au Plan d'implantation préparé par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, le 11 mai 2020, sous le numéro 4517 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter des délais supplémentaires, les propriétaires, souhaitent présenter trois (3) choix de matériaux de revêtement;

CONSIDÉRANT que les trois (3) propositions de revêtement sont acceptables en fonction des objectifs et critères d'évaluation du secteur 11 (*des Groseilliers*), mais que les demandeurs ont une préférence pour la proposition numéro 1 incluant des techno-blocs blanc pur finis éclatés format 12 par 24;

CONSIDÉRANT que le CCU souhaite demeurer constant dans le traitement des dossiers et que l'homogénéité du quartier est un critère de décision important;

CONSIDÉRANT que le projet de construction du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00020-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2020-06-176**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 424, RUE
DES GROSEILLIERS**

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan de construction préparé par la firme Architecture St-Martin en date du 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 6 mai 2020, sous le numéro 4509 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur s'inspirera du 433, rue des Groseilliers avec le déclin de bois de couleur cèdre de l'ouest foncé, d'acrylique blanc et la maçonnerie sera d'un gris;

CONSIDÉRANT que les portes et fenêtres seront noires;

CONSIDÉRANT que le projet de construction du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00021-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA et la proposition numéro 1 incluant des techno-blocs blanc pur finis éclatés format 12 par 24.

**RÉSOLUTION
2020-06-177**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 381,
CHEMIN OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser la construction de trois nouveaux bâtiments principaux à usage mixte (habitation et commercial);

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs projetés sont de la brique gris foncé, de l'acrylique blanc et du bois brun et blanc ainsi que des moulures en aluminium noir;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan projet d'implantation, préparé par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, le 14 mai 2018, révisé le 4 février 2020 portant le numéro 3743 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan d'aménagement paysagé, préparé par Éliane Arbique de Gaia Art, le 19 mai 2020 portant le numéro AP-100;

CONSIDÉRANT qu'il existe un décalage entre le plan d'implantation proposé et l'explication du professionnel du demandeur;

CONSIDÉRANT que le dépôt de plan d'aménagement paysager est venu répondre à certains points notamment par la présence de végétation pour le mur de soutènement dans la partie arrière du terrain et la mise en valeur du devant du terrain par l'ajout d'un espace-terrasse;

CONSIDÉRANT qu'il y a place à l'amélioration afin de réduire l'impact visuel des aires de stationnement;

CONSIDÉRANT que plusieurs critères de PIIA concernant l'aménagement paysagé sont peu ou pas satisfaits;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00023-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que:

- L'aménagement d'un espace-terrasse, tel qu'illustré pour le lot 6 328 950, soit réalisé devant chaque bâtiment de la zone HC-91;
- La conservation des arbres matures présents sur le site soit priorisée. En conséquence, le demandeur devra :
 - a) Présenter un document d'un arboriculteur certifié SIAQ ou d'un ingénieur forestier démontrant les arbres à conserver et les mesures de protection à mettre en place durant les travaux pour assurer leur pérennité ainsi qu'un argumentaire soutenant le motif invoqué pour la coupe d'arbre;

- b) Lors de l'émission du permis, le demandeur devra offrir une compensation pour tout arbre abattu selon l'une des options suivantes :
 - L'arbre abattu devra être remplacé par un arbre d'un calibre minimal de 5 cm de DHP lors de la plantation d'une espèce indigène;
 - Une compensation monétaire équivalente à une somme minimale de 1 000 \$ pour tout arbre dont le diamètre est inférieur à 15 cm et à des tranches supplémentaires de 100 \$ par centimètre de tronc supplémentaire (mesuré à 1,4 mètre du sol);
- L'ajout d'un écran végétal dense ceinturant les limites latérales et arrières. Celui-ci devra être composé d'arbustes ou de graminées;
- Les arbres adjacents aux aires de stationnement devront être à grand déploiement (hauteur minimale de 10 mètres à maturité) afin d'offrir le maximum d'ombrage;
- Afin de réduire l'impact visuel des aires de stationnement, l'une des deux options suivantes devra être réalisée :
 - L'aménagement de 50% des aires de stationnement devra être localisé à l'intérieur des bâtiments principaux. Pour ce faire, le stationnement souterrain de chaque bâtiment devra être « connecté »;
 - Un minimum de 40% des cases de stationnement exigées doivent être situés à l'intérieur d'un bâtiment principal ou sur un terrain éloigné d'au plus 100 mètres du terrain où est exercé l'usage. L'ensemble des cases de stationnement réalisés à l'extérieur devront obligatoirement être réalisés en pavé alvéolé;
- Tout projet de nouvelle aire de stationnement doit prévoir :
 - Un îlot de verdure pour toute rangée de dix (10) stationnements adjacents;
 - La présence des infrastructures (ex. : conduits souterrains) ainsi que l'espace nécessaire à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Également, le panneau électrique doit être conçu de façon à pouvoir accueillir les bornes de recharge électrique;
 - Un espace vélo pour chaque tranche 100 mètres carrés de superficie plancher commerciale et un espace vélo pour deux (2) logements situés près des entrées et des sorties principales.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2020-06-178

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES EN 2021 – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation des plans et devis et surveillance de chantier pour les travaux prévus en 2021, soient la réhabilitation des infrastructures des rues Parkview, Rose, Des Roches, Auclair, des Bouleaux et Pine;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué aux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires se sont qualifiés, avec le résultat intérimaire suivant :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire
Shellex Groupe Conseil	88,1/100
FNX Innov inc.	78,3/100
Avizo Experts-Conseils	74,7/100
Groupe-Conseil Génipur inc.	81,9/100

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que le pointage final des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont soumis les prix suivants, taxes applicables incluses, à savoir :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes applicables
Shellex Groupe Conseil	247 311,00\$
FNX Innov inc.	323 729,60\$
Avizo Experts-Conseils	380 420,08\$
Groupe-Conseil Génipur inc.	426 097,35\$

CONSIDÉRANT que le pointage final obtenu par les soumissionnaires est le suivant :

Soumissionnaires	Pointage final
Shellex Groupe Conseil	5,58
FNX Innov inc.	3,96
Avizo Experts-Conseils	3,28
Groupe-Conseil Génipur inc.	3,10

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juin 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adjuge à la firme Shellex Groupe Conseil, le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance de chantier pour les travaux prévus en 2021, soit la réhabilitation des infrastructures des rues Parkview, Rose, Des Roches, Auclair, des Bouleaux et Pine, pour un prix de 247 311,00\$, taxes applicables incluses, et aux autres conditions décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette firme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION
2020-06-179**

AUTORISATION DE DEMANDE – ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION PROJÉTÉE ENTRE LA COLLECTRICE DU SECTEUR « LE PATRIOTE » ET LE CHEMIN DES PATRIOTES (ROUTE 133)

CONSIDÉRANT la recommandation d'installer un feu de circulation au niveau de l'intersection de la nouvelle rue collectrice, secteur Le Patriote, avec le chemin des Patriotes, ainsi que d'y réaliser des aménagements conformes aux exigences du ministère des Transports du Québec (ci-après MTQ);

CONSIDÉRANT que le projet sera réalisé en deux phases c'est-à-dire que dès l'autorisation du MTQ et le début des travaux d'infrastructure, un arrêt sur chacune des approches sera mis en place et suite à la réalisation d'environ 50 % des bâtiments résidentiels du projet « Le Patriote », les panneaux d'arrêt seront remplacés par un feu de circulation et les aménagements nécessaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 juin 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à déposer une demande auprès du ministère des Transports du Québec pour la mise en place d'arrêts sur chacune des approches;

QUE dès la réception de l'autorisation du MTQ et le début des travaux d'infrastructure, et suite à la réalisation d'environ 50 % des bâtiments résidentiels du projet « Le Patriote », les panneaux d'arrêt seront remplacés par un feu de circulation et les aménagements nécessaires;

QUE les travaux soient réalisés à l'intersection de la rue « A » du projet « Le Patriote » avec le chemin des Patriotes (route 133) conformément au plan joint à la présente et réalisé par la firme d'ingénierie FNX Innov inc.

**RÉSOLUTION
2020-06-180**

RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE DU PRINCE-GEORGE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME (TP-2020-04-APP)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour la réalisation des travaux de réfection du ponceau de la rue du Prince-George;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres le 25 mai 2020, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Excavation Civil Pro inc.	154 785,09 \$
Gestimaction inc.	233 526,76 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juin 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville adjuge le contrat de réfection du ponceau de la rue du Prince-George, à l'entreprise Excavation Civil Pro inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 154 785,09 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-01-721 Ponceau rue Prince-George.

**RÉSOLUTION
2020-06-181**

RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE DU PRINCE-GEORGE – PROVISION ET CONTINGENCES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juin 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal réserve, à titre de provision et de contingences, un montant total de 20 000 \$, taxes applicables incluses dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection du ponceau de la rue du Prince-George;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-01-721 Ponceau rue Prince-George.

**RÉSOLUTION
2020-06-182**

SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE DU PRINCE-GEORGE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection du ponceau de la rue du Prince-George, il y a lieu de confier à une firme d'ingénierie la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville devra également recourir aux services d'un laboratoire pour valider la conformité des matériaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 juin 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal octroi le contrat de surveillance des travaux de réfection du ponceau de la rue du Prince-George, à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la somme de 17 192,50 \$, taxes applicables incluses conformément à l'offre de services de cette firme datée du 29 avril 2020;

QUE le conseil municipal autorise un montant de 10 000 \$ pour recourir aux services d'un laboratoire d'essai sur les matériaux lors des travaux;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient financés par une affectation de l'Excédent de fonctionnement non affecté au montant de 12 100 \$ et aussi puisés à même le poste budgétaire 23-050-01-721 Ponceau rue Prince-George.

**RÉSOLUTION
2020-06-183**

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE STAGIAIRE UNIVERSITAIRE EN GÉNIE ET ENVIRONNEMENT AUX SERVICES TECHNIQUES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, la Ville a eu recours aux services de stagiaires en génie pour différents mandats à réaliser;

CONSIDÉRANT que les besoins du Service des travaux publics dans le cadre du présent mandat sont, entre autres, de suivre le chantier de réhabilitation d'infrastructures et de suivre et de préparer les différents chantiers de construction;

CONSIDÉRANT que la Ville a embauché madame Marion Francoeur-Prud'homme, à titre de stagiaire universitaire en génie et environnement aux services techniques du Service des travaux publics jusqu'au 15 septembre 2020 et veut prolonger son embauche temporaire jusqu'au 23 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 3 juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville prolonge l'embauche temporaire de madame Marion Francoeur-Prud'homme, à titre de stagiaire universitaire en génie et environnement aux services techniques du Service des travaux publics pour la période du 15 septembre au 23 décembre 2020;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 320 10 141 Salaire – services techniques et 50% projet infrastructure.

**RÉSOLUTION
2020-06-184**

APPUI - ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES AUX PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

CONSIDÉRANT que le projet « Alternatives écologiques aux plastiques à usage unique » est un complément au projet « Filet zéro plastique – pour une réduction à la source » qui avait été préalablement adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT que ce complément de projet propose à la Ville ainsi qu'à d'autres municipalités du secteur de participer à un projet visant à sensibiliser les citoyens à des alternatives écologiques aux plastiques couramment utilisés;

CONSIDÉRANT que l'organisme Nature Action Québec a l'intention de se présenter aux activités de la Ville pour faire de la sensibilisation et lui transmette du contenu informatif à ce sujet. Le but ultime de ce projet est de réduire l'utilisation du plastique à usage unique ainsi que de réduire la quantité de déchets envoyés dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 3 juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville participe au projet de sensibilisation à l'utilisation des plastiques à usage unique proposé par Nature Action Québec pendant l'été 2020 selon les conditions établies.

**RÉSOLUTION
2020-06-185**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME
« ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE »**

CONSIDÉRANT qu'aux fins de prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces aquatiques envahissantes d'un plan d'eau à un autre, le Guide de bonnes pratiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2020-2021) suggère l'inspection et le nettoyage des bateaux;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une station de nettoyage des embarcations près de l'accès à l'eau de la Ville, à la Pointe-Valaine, serait possible et une subvention disponible;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à 25 000 \$, et dont l'aide financière maximale est de 15 000 \$, ce qui inclut un bassin drainant les eaux de lavage ainsi qu'une laveuse à pression;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 3 juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville demande la subvention dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » Volet B : Station de nettoyage d'embarcations;

QUE la Ville autorise monsieur Michel Samson, directeur du Service des travaux publics, à produire et signer toute demande dans le cadre de ce dossier;

QUE la Ville autorise la dépense de 10 000 \$, conditionnement à l'obtention de la subvention de 15 000 \$;

QUE cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement au montant de 25 000 \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 5 ans;

QUE toute subvention reçue dans le cadre de ce projet soit affectée au remboursement du fonds de roulement.

**RÉSOLUTION
2020-06-186**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (ci-après RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (ci-après PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**RÉSOLUTION
2020-06-187**

**ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES – LE PATRIOTE**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2019-05-158 stipulant que la Ville d'Otterburn Park s'engage à faire parvenir au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (ci-après MELCC) un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MELCC ne dépassant pas 3 ans;

CONSIDÉRANT la susdite résolution stipulant que la Ville d'Otterburn Park s'engage à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville d'Otterburn Park s'engage à inclure le projet Le Patriote, décrit dans les plans et devis, dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration;

QUE la Ville d’Otterburn Park s’engage à inclure le projet Le Patriote, dont le débit moyen d’eaux usées est 8.81 l/s et le débit maximal d’eaux usées est 25.71 l/s, à son bilan annuel des débits ajoutés et retirés en cours d’élaboration.

**RÉSOLUTION
2020-06-188**

**ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RUES SHARRON ET DES SABLES**

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park a fait parvenir au ministère de l’Environnement et Lutte contre les changements climatiques (ci-après MELCC) un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l’ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MELCC ne dépassant pas 3 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park s’engage à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l’intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville d’Otterburn Park s’engage à inclure le projet d’infrastructure sur les rues Sharron et des Sables, décrit dans les plans et devis, dans le plan de gestion des débordements en cours d’élaboration.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2020-06-189**

CAMP DE JOUR 2020 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT les normes de mesures de sécurité à instaurer pour la tenue du camp de jour pour la période estivale 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice en loisir du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 25 mai 2020 (4) et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville autorise le versement d’une somme maximale de 63 235 \$ à Gestion Vincent Limoge pour la tenue du camp de jour estival de l’année 2020, incluant la location d’un chapiteau, le tout conformément à la recommandation susmentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-59-690 Camp de jour.

ENVIRONNEMENT

**RÉSOLUTION
2020-06-190**

**INSCRIPTION DE LA VILLE À L’INITIATIVE « VILLE AMIE DES MONARQUES » -
TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT que le papillon monarque est une espèce emblématique de l’Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l’imaginaire de millions de citoyens;

CONSIDÉRANT que, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville d'Otterburn Park s'inscrive à l'initiative « Ville amie des monarches » auprès de la Fondation David Suzuki et s'engage notamment à continuer d'implanter des mesures de protection de l'espèce et d'encourager ses citoyens à participer à cet effort afin que ce papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le conseiller Jacques Portelance, président du comité consultatif de l'environnement, à compléter le formulaire de demande pour être certifié «Ville ami des monarches» auprès de la Fondation David Suzuki;

QUE la Ville autorise le transfert de crédits budgétaires comme suit :

- Montant des crédits transférés : 1 000 \$
- Source des crédits : 02-131-01-690 PROJETS SPÉCIAUX DU CONSEIL
- Destination des crédits : 02-470-00-419 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 500 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-470-00-419 Protection de l'environnement.

**RÉSOLUTION
2020-06-191**

INSCRIPTION DE LA VILLE À L'INITIATIVE « VILLE AMIE DES ABEILLES »

CONSIDÉRANT que l'objectif de la désignation Bee City Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT que les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT que la Ville et ses citoyens ont la possibilité de protéger les abeilles et les pollinisateurs dans les espaces publics et privés;

CONSIDÉRANT que la protection des pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'en devenant une «Ville amie des abeilles», la Ville peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville d’Otterburn Park s’inscrive à l’initiative « Ville amie des abeilles » auprès de l’organisme Bee City Canada et s’engage notamment à contribuer à la restauration des habitats des abeilles en mettant en place des jardins de plante mellifère et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort en plantant des fleurs mellifères sur leur terrain;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le conseiller Jacques Portelance, président du comité consultatif de l’environnement, à compléter le formulaire de demande pour être certifié «Ville ami des abeilles» auprès de Bee City Canada;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense annuelle de 150 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-470-00-419 Protection de l’environnement.

RÉSOLUTION 2020-06-192 PROMOTION DES SERVICES D’EAU ET D’EAUX USÉES FINANÇÉES, DÉTENUS ET EXPLOITÉS PAR LES GOUVERNEMENTS

CONSIDÉRANT que la santé publique dépend d’un accès équitable à l’eau et aux systèmes d’assainissement;

CONSIDÉRANT que la propriété et l’exploitation publiques des systèmes d’eau et d’eaux usées ont puissamment contribué à l’accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle;

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park est déterminée à protéger ses systèmes d’eau et d’eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (ci-après PPP), tels que:

- l’absence de transparence et de reddition de comptes à la population;
- la hausse des coûts;
- la hausse des frais facturés aux usagers;
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales;
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l’eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d’eau à l’interne;

CONSIDÉRANT que la privatisation des systèmes et des services d’eau et d’eaux usées par l’entremise d’un PPP ou de la sous-traitance fait de l’eau une marchandise vendue pour réaliser des profits;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d’infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le maintien du contrôle public sur les infrastructures d’eau et d’eaux usées est l’une des trois étapes requises pour que la Ville d’Otterburn Park puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

CONSIDÉRANT la recommandation de l’inspecteur municipal formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} juin 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville d’Otterburn Park s’oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d’eau et d’eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s’engage à maintenir le financement, la propriété, l’exploitation et la gestion publics de ces services;

QUE la Ville pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d’infrastructures d’eau et d’eaux usées répondant aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d’eau et d’eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics;

QUE la Ville d’Otterburn Park s’engage à éliminer progressivement la vente d’eau embouteillée dans ses bâtiments municipaux et lors d’évènements qu’elle organise;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le conseiller Jacques Portelance, président du comité consultatif de l’environnement, à déposer une demande de reconnaissance auprès de l’organisme Eau Secours dans le cadre de la présente promotion des services d’eau et d’eaux usées financées, détenus et exploités par les gouvernements;

QUE la Ville achemine la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour que celle-ci la distribue à ses membres.

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2020-06-193**

RECONNAISSANCE DU DROIT À L’EAU ET AUX SERVICES D’ASSAINISSEMENT

CONSIDÉRANT que qu’à travers le monde, près de 750 millions de personnes n’ont pas accès à l’eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d’eau et que 2,5 milliards de personnes n’ont pas accès à des services d’assainissement adéquats;

CONSIDÉRANT qu’au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n’ont pas accès à l’eau potable et aux services d’assainissement;

CONSIDÉRANT que l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l’eau et aux services d’assainissement;

CONSIDÉRANT que le Conseil des droits de l’homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l’eau potable et aux services d’assainissement, qui demande aux gouvernements d’agir concrètement en se dotant de plans d’action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l’accès à des services abordables à toute leur population;

CONSIDÉRANT que le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l’eau et aux services d’assainissement;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance du droit à l’eau et aux services d’assainissement est l’une des trois étapes requises pour que la Ville d’Otterburn Park puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville d’Otterburn Park reconnaisse et affirme que le droit à l’eau et aux services d’assainissement est un droit de la personne;

QUE la Ville d’Otterburn Park demande aux gouvernements fédéral et provincial d’enchâsser le droit à l’eau et aux services d’assainissement dans leurs lois respectives;

QUE la Ville d’Otterburn Park demande au gouvernement fédéral de se doter d’un plan national d’action en vue de faire respecter le droit à l’eau et aux services d’assainissement.

**RÉSOLUTION
2020-06-194**

**BANNISSEMENT DE VENTE D'EAU EMBOUTEILLÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
MUNICIPAUX LORS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde;

CONSIDÉRANT que la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'eau embouteillée est jusqu'à 3000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet à Otterburn Park, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT que pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

CONSIDÉRANT que l'eau du robinet d'Otterburn Park est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans tous les établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate;

QUE la Ville d'Otterburn Park, dans sa pratique, ne vend ni ne distribue d'eau embouteillé dans ses établissements municipaux et lors des activités municipales;

CONSIDÉRANT que l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que Otterburn Park puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville d'Otterburn Park mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements;

QUE la Ville d'Otterburn Park cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements;

QUE la Ville d'Otterburn Park prévoit toujours des pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales;

QUE la Ville d'Otterburn Park lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, les questions suivantes :

Monsieur Louis-Étienne Moreau	Égout pluvial rue François
Monsieur Robert Gougeon	Projet de changement de zonage H-49
Madame Hélène Lafortune	Surtaxes / taxes d'affaires
Madame Marilia Correia	Parc canin
Madame Annie Gauthier et Madame Louise Richard au nom des résidents des rues Mountainview Et Woodland	Musique à la piscine
Monsieur Jean-François Beaulieu	Projet de changement de zonage H-49
Madame Marie-Claude Dozois	Projet de changement de zonage H-49
Madame Edith Brasset-Mimeault	Projet de changement de zonage H-49

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2020-06-195**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h59.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière